

Condition féminine Canada

Rapport ministériel sur le rendement 2007–2008

L'honorable James Moore
Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

L'honorable Helena Guergis
Ministre d'État (Condition féminine)

Table des matières

Section I – Survol de l’organisme	1
Message de la ministre	1
Déclaration de la direction.....	3
Renseignements sommaires.....	4
Chaîne de résultats de l’AAP de Condition féminine Canada.....	5
Priorités de l’organisme	6
Résumé du rendement de l’organisme	7
Contexte.....	7
Possibilités et risques	10
Priorités de l’organisme	12
Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique .	13
Activité de programme 1 :	
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables.....	13
Effectuer de l’ACS portant sur des politiques.....	14
Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès	16
Activité de programme 2 : Accroître les connaissances et les capacités des organisations quant à l’égalité entre les sexes	19
Recueillir, produire et diffuser de l’information sur l’égalité entre les sexes ...	19
Financer de la recherche et des initiatives communautaires.....	20
Section III – Renseignements supplémentaires.....	29
Liens avec les résultats du gouvernement du Canada	29
Section IV – Autres points d’intérêt	43
Modèle d’exécution du programme	43
Services internes	43
Ressources humaines	43
Technologie de l’information	44
Communications.....	44
Au-delà de la transition... ..	44
Rapports ministériels prévus par la Loi	45
Renseignements	45
Annexe A – Rétroaction sur le RMR 2007–2008	47

Section I – Survol de l'organisme

Message de la ministre



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

À titre de ministre d'État (Condition féminine), j'ai le plaisir de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement de 2007–2008* pour le Bureau de la coordonnatrice, Condition féminine. Le rapport présente les principales réalisations de l'organisme au cours du dernier exercice et explique de quelle façon il poursuit ses efforts pour remplir son mandat.

Je suis très honorée de remplir les fonctions de ministre d'État (Condition féminine), d'autant plus que je suis la première à assumer cette charge ministérielle consacrée exclusivement à la condition féminine. Ma nomination démontre bien l'importance que conserve pour le gouvernement la promotion de l'égalité entre les sexes au Canada.

L'exercice 2007–2008 a été une période de transformation pour Condition féminine Canada. Le Budget de 2007 comportait 10 millions de dollars supplémentaires en financement pour l'organisme, portant le budget annuel total de Condition féminine Canada à un sommet sans précédent de 29,9 millions de dollars.

Le mandat du Programme de promotion de la femme a été remanié et deux nouvelles composantes de financement ont vu le jour, soit le Fonds communautaire pour les femmes et le Fonds de partenariat pour les femmes. Ces changements ont permis à Condition féminine Canada d'élargir la portée du Programme de promotion de la femme, d'établir des partenariats stratégiques, d'obtenir des ressources et d'atteindre des résultats qui ont des incidences directes sur les femmes.

Le Fonds de partenariat pour les femmes met l'accent sur l'élimination des obstacles à la pleine participation des femmes dans tous les secteurs de la société canadienne. En 2007–2008, 14 projets initiés en collaboration grâce au Fonds de partenariat pour les femmes ont servi à apporter des changements systémiques en faveur des femmes. Ils ont bénéficié de nouveaux partenariats avec 7 ministères fédéraux, 13 ministères provinciaux et territoriaux et 39 organismes du secteur privé et autres, qui ont permis d'obtenir 15,7 millions de dollars en contributions en argent et en nature. Grâce à ces investissements stratégiques dont les femmes bénéficient, nous contribuons à la réussite du Canada.

En aidant divers organismes à tenir compte des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans l'élaboration, l'analyse et la mise en œuvre de politiques et programmes publics, nous avons aussi progressé vers une responsabilisation accrue à l'égard de l'égalité entre les sexes.

Condition féminine Canada est l'un des 15 ministères et organismes membres de l'initiative fédérale de lutte contre la violence familiale. L'organisme travaille dans ce contexte à la très sérieuse question de la violence faite aux femmes et aux filles au Canada. En 2007–2008, il a continué à représenter le Canada dans les forums internationaux et à collaborer avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour promouvoir l'égalité des femmes.

... suite

Les résultats présentés dans ce rapport démontrent notre engagement continu à l'égard des femmes, de leur famille et de leur collectivité. Nous investirons de façon stratégique afin de créer les conditions de la réussite pour les femmes, leur permettant ainsi de participer pleinement et activement à tous les aspects de la vie canadienne. La prospérité et la croissance économiques continues du Canada dépendent de l'apport substantiel des femmes.

Condition féminine Canada, qui est un organisme du portefeuille de Patrimoine canadien, a contribué en 2007–2008 à la promotion de l'égalité des femmes et à leur pleine participation à toutes les sphères de la société canadienne. Il continuera au cours des prochains mois d'appuyer les priorités du gouvernement tout en se concentrant sur la promotion de la sécurité et de la prospérité économiques des femmes, sur la promotion de leur sécurité à la maison et dans la collectivité, notamment l'élimination de la violence à leur endroit, de même que sur leur autonomisation, afin qu'elles assument des rôles de chef de file au sein des institutions canadiennes.

En tant qu'organisme de Patrimoine canadien, Condition féminine Canada a contribué à faire du Canada une nation plus prospère, où les Canadiennes et les Canadiens de tous âges et de tous horizons peuvent participer à la vie sociale, culturelle et économique si riche du pays.

L'honorable Helena Guergis
Ministre d'État (Condition féminine)

Canada 

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) de 2007–2008 du Bureau de la coordonnatrice de la condition féminine (Condition féminine Canada).

Ce document a été rédigé en fonction des principes de présentation énoncés dans le *Guide pour la préparation de la Partie III du Budget des dépenses de 2007–2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences particulières en matière de rapports décrites dans les lignes directrices fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il est établi conformément au résultat stratégique de l'organisme et à l'architecture des activités de programmes qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente des renseignements cohérents, complets, équilibrés et fiables.
- Il offre un modèle de responsabilisation à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations accordées.
- Il rend compte des finances en fonction des données approuvées du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Clare Beckton, Coordonnatrice

Renseignements sommaires

Le rôle du Bureau de la coordonnatrice de la condition féminine (Condition féminine Canada – CFC) est de promouvoir la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. Afin d'exercer ce rôle efficacement, CFC travaille de concert avec des ministères et d'autres organismes fédéraux, différents ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux (ONG) et le secteur privé. CFC travaille aussi avec d'autres pays et des organisations internationales afin de satisfaire aux obligations internationales du Canada et de promouvoir les politiques intérieures et étrangères du pays concernant l'égalité pour les femmes et les hommes.

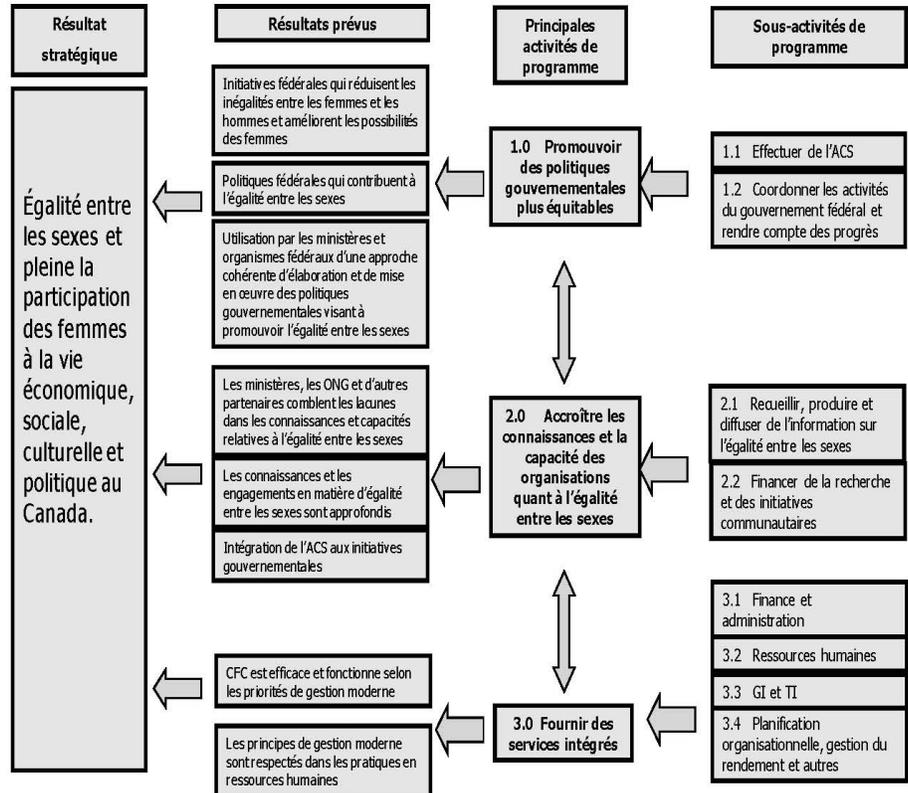
Le mandat juridique de CFC consiste « à coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et à gérer les programmes qui s'y rapportent ». CFC tâche de remplir ce mandat de manière à procurer un avantage durable aux Canadiennes et Canadiens, soit « l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada ». L'obtention de ce résultat stratégique nécessite l'implication de parties diverses, et CFC a un rôle important à jouer à cet égard. Pour cette raison, le cadre stratégique de CFC indique les principaux résultats prévus qui font figure d'étapes vers ce grand résultat social, car ils permettent de surveiller les progrès.

Le présent rapport fournit des renseignements sur le rendement conformes à la Structure de gestion des ressources et des résultats. L'architecture des activités de programme (AAP) pour 2007–2008 servira à présenter les deux activités de programme et les résultats qui en sont attendus, ainsi qu'à montrer comment ces résultats contribuent au résultat stratégique de CFC. L'AAP de CFC a changé en 2008–2009, et on rendra compte des activités modifiées dans le rapport du prochain exercice. Les investissements humains et financiers ayant été effectués par CFC pour obtenir ces résultats sont aussi présentés dans le rapport, qui indique également comment les activités de programme de cet organisme cadrent avec les résultats attendus du gouvernement du Canada.

L'exercice 2007–2008 a été une période de transition pour CFC en raison des modifications apportées aux résultats attendus de l'organisme, à ses mécanismes de financement, à sa structure organisationnelle, à sa gouvernance et à ses ressources humaines et financières. Tout en poursuivant ses activités habituelles, CFC a mis en œuvre les quatre priorités de programme et de gestion suivantes afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer les résultats :

- Renforcer la responsabilisation au gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'analyse comparative entre les sexes (ACS);
- Axer le financement du Programme de promotion de la femme sur des projets dont les résultats améliorent la pleine participation des femmes à la société canadienne;
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre de valeurs et d'éthique;
- Examiner et améliorer les autorisations de CFC et approfondir la compréhension qu'a l'organisme de la procédure d'attribution des crédits parlementaires.

Chaîne de résultats de l'AAP de Condition féminine Canada



Ressources financières 2007–2008 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
19,9	30,1 ^a	25,3

^a Le Budget de 2007 a octroyé à CFC un financement additionnel de 10 millions de dollars, portant le budget annuel total de l'organisme à 29,9 millions de dollars. Cependant, pour l'exercice 2007–2008, cette somme n'inclut pas un transfert de 200 000 dollars du ministère du Patrimoine canadien pour le développement des communautés minoritaires de langue officielle (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle), qui a porté à 30,1 millions de dollars les autorisations totales pour l'exercice.

Ressources humaines 2007–2008 (en équivalents temps plein)

Prévues	Réelles	Écart
70	86	16

Priorités de l'organisme

Priorités de programme	Type	Évaluation
1. Renforcer la responsabilisation au gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'ACS et à la pleine participation des femmes à la société canadienne.	Déjà établie	Respectée
2. Axer le financement du Programme de promotion de la femme sur des projets dont les résultats améliorent la pleine participation des femmes à la société canadienne.	Déjà établie	Respectée

Priorités internes	Type	Évaluation
3. Élaborer le cadre de valeurs et d'éthique et l'appliquer à la prise de décisions.	Déjà établie	Respectée
4. Examiner et améliorer les autorisations de CFC et la procédure d'attribution des crédits parlementaires.	Déjà établie	Respectée

Le tableau ci-dessous montre les deux activités de programme avec les résultats correspondants et leurs liens avec les priorités de 2007–2008. Il indique également les dépenses prévues et réelles.

Activités de programme par résultat stratégique

Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada

Activité de programme	Résultats prévus	État du rendement	2007–2008		Contribue à la priorité suivante
			Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	<p>Initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités des femmes</p> <p>Politiques fédérales qui contribuent à l'égalité entre les sexes</p> <p>Utilisation par les ministères et organismes fédéraux d'une approche cohérente d'élaboration et de mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes</p>	Respectée	2,0	2,0	Priorité 1
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	<p>Les ministères, les ONG et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et capacités relatives à l'égalité entre les sexes</p> <p>Intégration de l'ACS aux initiatives gouvernementales</p> <p>Les connaissances et les engagements en matière d'égalité entre les sexes sont approfondis</p>	Respectée	17,9	23,3	Priorité 2

... suite

Activité de programme	Résultats prévus	État du rendement	2007–2008		Contribue à la priorité suivante
			Dépenses prévues	Dépenses réelles	
Fournir des services intégrés	CFC est efficace et fonctionne selon les principes de la gestion moderne	Respectée	Aucunes ressources affectées à cette fin		Priorité 3
	Les principes de la gestion moderne sont respectés dans les pratiques en matière de ressources humaines				Priorité 4

Résumé du rendement de l'organisme

Contexte

ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES : GAINS ET DISPARITÉS

CFC analyse la conjoncture afin d'évaluer son contexte global. Il peut ainsi élaborer des stratégies répondant aux tendances historiques et aux enjeux en constante évolution qui influent sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ses analyses montrent qu'il remplit son mandat dans un contexte où l'on constate des progrès encourageants dans la situation globale des femmes. Ainsi, celles-ci ont fait des percées dans l'enseignement supérieur (p. ex. en entrant dans des domaines où elles étaient traditionnellement sous-représentées) et elles ont haussé leur niveau de revenu ainsi que leur représentation en milieu de travail et dans d'autres domaines. (Voir le tableau ci-dessous.)

- En 2006, 18 p. 100 des femmes âgées de 15 ans ou plus avaient un diplôme universitaire, comparativement à 10 p. 100 en 1991 et à seulement 3 p. 100 en 1971;
- En mai 2008, la participation des femmes au marché du travail atteignait un sommet, à 62,4 p. 100 (Statistique Canada).
- Le revenu moyen des femmes en 2005 dépassait de près de 8 p. 100 celui de 2000.

Groupe	Niveau d'instruction (%)			Faible revenu (%)		Représentation politique (%)	
	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	Proportion des personnes vivant sous le seuil de faible revenu avant impôts	Proportion des personnes vivant sous le seuil de faible revenu après impôts	Chambre des communes	Magistrature fédérale
Femmes	53,8	46,5	31,6	16,5	12,0	20	26
Hommes	46,2	53,5	68,4	14,1	10,7	80	74

Source : Statistique Canada (*Femmes au Canada, 2005*)

Malgré l'amélioration de la situation des femmes, il subsiste des disparités entre les sexes dans certains domaines clés. Par exemple, les femmes demeurent concentrées dans des professions traditionnelles. Selon Statistique Canada (*Femmes au Canada, cinquième édition*), 67 p. 100 de toutes les femmes sur le marché du travail

(comparativement à 30 p. 100 des hommes) travaillent dans l'enseignement, les sciences infirmières et les métiers de santé connexes, dans les bureaux, l'administration, la vente ou les services. En outre, les femmes gagnent moins que les hommes dans presque tous les groupes d'âges. Ces écarts sont présents d'une façon disproportionnée parmi certaines populations féminines.

Gains médians des personnes travaillant toute l'année à temps plein, 2005

Groupes d'âges	Gains médians		Ratio des gains femmes-hommes
	Hommes	Femmes	
De 25 à 29 ans	37 680	32 104	0,85
De 30 à 34 ans	46 710	36 893	0,79
De 35 à 39 ans	51 586	38 818	0,75
De 40 à 44 ans	53 941	39 540	0,73
De 45 à 49 ans	55 615	40 031	0,72
De 50 à 54 ans	56 881	40 676	0,72

Source : Statistique Canada (*Femmes au Canada, 2005*)

LEADERSHIP FÉMININ¹

- En 2007, les femmes représentaient 4,2 p. 100 des chefs d'entreprise, 5,4 p. 100 des personnes les mieux rémunérées, 7,3 p. 100 des cadres de direction et 12 p. 100 des membres des conseils d'administration (liste des 500 plus importantes entreprises publiée par le *Financial Post*);
- Parmi les 535 postes les mieux rémunérés et les plus importants au sein de ces entreprises, seulement 5,8 p. 100 étaient occupés par des femmes (ce qui représente une baisse de 6,9 p. 100 par rapport à l'année précédente);
- En 2006, les femmes représentaient près de 54 p. 100 de l'effectif de la fonction publique fédérale. Mais elles étaient encore surreprésentées dans les professions traditionnelles et sous-représentées dans les professions non traditionnelles, c'est à dire qu'elles occupaient :
 - 81 p. 100 des postes de soutien administratif;
 - 72,5 p. 100 des postes d'exécution des programmes et d'administration;
 - 29,1 p. 100 des postes en informatique;
 - 31,9 p. 100 des postes de soutien technique.

STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE

D'après le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, à l'échelle mondiale, au moins une femme sur trois a déjà été battue ou forcée d'accorder des faveurs sexuelles ou, encore, a subi de mauvais traitements au

¹ Sources: Catalyst (*Census of Women Board Directors of the Financial Post 500: Voices from the Boardroom, 2007*) et Rosenzweig and Company (*Report on Women at the Top Levels of Corporate Canada, 2008*).

cours de sa vie — actes commis la plupart du temps par une personne qu'elles connaissent².

Selon Statistique Canada (*Femmes au Canada 2005; La violence familiale au Canada: un profil statistique, 2006 et 2007, Mesure de la violence faite aux femmes: tendances statistiques, 2006*):

- En 2004, 86 p. 100 des victimes d'agressions sexuelles, 69 p. 100 des victimes d'enlèvements et de rapt et 79 p. 100 des victimes de harcèlement criminel (cas signalés à la police) étaient des femmes.
- Les femmes étaient deux fois plus susceptibles que les hommes d'être blessées par suite de violence conjugale (44 p. 100 contre 19 p. 100).
- Selon les données sur les homicides entre conjoints, les femmes autochtones étaient huit fois plus susceptibles d'être tuées par leurs conjoints que les autres femmes et trois fois plus susceptibles de signaler un incident de violence conjugale perpétré par leur conjoint actuel ou un ancien conjoint.

CADRE OPÉRATIONNEL

En 2007–2008, le changement a été le thème dominant pour CFC. L'exercice sur lequel porte le présent rapport a donc été une période de transition. Pour cette raison, CFC a pris des mesures pour gérer les changements internes et externes de façon à assurer la mise en œuvre efficace de ses priorités et de ses activités continues.

- Dans le budget de 2007, le gouvernement du Canada a annoncé l'attribution de crédits supplémentaires récurrents à CFC. Ces 10 millions de dollars additionnels par année ont porté le budget total de CFC à 29,9 millions de dollars, soit le niveau de financement le plus élevé jamais accordé à l'organisme. Le Programme de promotion de la femme (PPF) a donc été accru et consacré au soutien de projets qui ont une incidence directe sur les femmes dans leur collectivité.
- Cet accroissement du budget de CFC a fait suite à l'examen de l'efficience mené en septembre 2006, lequel a conduit à une consolidation des opérations de l'organisme et a permis des économies de 5 millions de dollars. À la suite de cet examen, les services régionaux de CFC ont été regroupés en quatre points de service et l'on a pris des mesures pour accroître l'efficience dans la prestation des programmes. En outre, la Direction des politiques et celle de l'Analyse comparative entre les sexes ont été regroupées. CFC a continué à travailler de concert avec d'autres institutions fédérales, de manière à étayer ses recherches en matière de politiques.
- Le 1^{er} avril 2007, on a rationalisé le mécanisme de prestation du programme en créant deux composantes de financement: le Fonds communautaire pour les femmes et le Fonds de partenariat pour les femmes, ce qui a permis à CFC d'élargir son champ d'activité et de promouvoir des partenariats à l'appui de son travail en faveur de l'égalité entre les sexes. Le Fonds de partenariat vise spécifiquement à permettre des interventions ciblées, de nature à conduire à l'élimination des obstacles systémiques qui bloquent la participation des femmes et des filles à des sphères importantes de la vie canadienne.

² Nations Unies. *Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, Rapport du Secrétaire général, 2006, A/61/122/Add.1* (6 juillet 2006).

- En adoptant un processus d'appel de propositions, le PPF a délaissé le mode réactif pour devenir un programme de financement plus ouvert et plus compétitif. C'est particulièrement évident dans le cas du Fonds communautaire pour les femmes. Au cours de l'exercice 2007–2008, le PPF a lancé ses deux premiers appels de propositions, soit le 4 juin et le 1^{er} novembre 2007.
- En outre, en décembre 2007, le Conseil du Trésor a approuvé le mandat révisé du PPF, consistant à « promouvoir l'égalité pour les femmes partout au Canada en améliorant leur situation économique et sociale et leur participation à la vie démocratique ». Étant donné que les deux appels de proposition ont été lancés avant ce changement, un grand nombre des projets financés en 2007–2008 ont relevé du mandat précédent du PPF, soit de « faciliter la participation des femmes à la société canadienne en améliorant leur situation économique, sociale et culturelle par l'intermédiaire d'organismes canadiens ».
- Au cours de l'exercice 2007–2008, Condition féminine Canada a dû effectuer un important réaménagement de l'effectif et prendre un certain nombre de mesures de dotation.

Possibilités et risques

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités*, CFC a indiqué que les principaux défis et risques seraient cernés durant la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle et des nouveaux processus internes et externes. L'exercice a donc été une période au cours de laquelle CFC a reconnu ses possibilités et géré des risques potentiels.

POSSIBILITÉS

- En 2007–2008, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes a déposé treize rapports, y compris deux qui nécessitaient une réponse de la part du gouvernement et un qui nécessitait une réponse de la part de CFC. En plus de diriger le processus de rédaction de la réponse du gouvernement au rapport intitulé *Les impacts des changements au financement et aux programmes de Condition féminine Canada*, l'organisme a répondu à des demandes de renseignements et ses dirigeantes ont comparu à cinq reprises devant le Comité. Quant aux possibilités, le Comité a étudié des enjeux ayant une incidence considérable sur les Canadiennes et son rapport a mis en évidence des façons d'améliorer la situation des femmes dans la société canadienne.
- Les changements apportés à la structure organisationnelle, à la gouvernance, aux ressources humaines et financières et au modèle de prestation du programme ont aussi créé d'autres possibilités et défis. Les changements ont offert des possibilités de créer une organisation plus cohérente, axée sur des résultats qui ont une incidence directe sur les femmes dans leur collectivité. Durant la période de transition, CFC a constaté un accroissement important de l'utilisation de son financement et une plus grande diversité parmi les bénéficiaires de celui-ci.
- Le Fonds de partenariat pour les femmes a fourni à CFC des occasions de mobiliser des ressources et d'élaborer des partenariats avec des institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé, afin de promouvoir la pleine participation des femmes à la société canadienne. Le Fonds peut être utilisé pour soutenir des projets conjoints qui portent sur des questions délicates dans des domaines clés

et qui aident à éliminer les obstacles systémiques à la participation des femmes à l'économie, à notre société et à la vie politique.

RISQUES

Étant donné la nature et la portée des changements effectués en 2006–2007, la gestion des risques a été une priorité clé durant l'exercice visé par le rapport, à la fois du point de vue de l'orientation stratégique et des opérations de l'organisme. Bien que CFC dispose de mécanismes suffisants de contrôle pour gérer les risques inhérents, on reconnaît la nécessité de le doter d'une stratégie intégrée de gestion des risques. On prévoit donc élaborer un profil de risque en 2008–2009.

- Les demandes du Comité permanent, tout en offrant des possibilités, ont été considérées comme un risque potentiel étant donné qu'elles ont obligé CFC à mobiliser une proportion importante de ses ressources humaines pour suivre les délibérations, préparer les comparutions et répondre aux demandes de renseignements, ce qui pouvait nuire à ses efforts dans les domaines prioritaires. La stratégie d'atténuation pour répondre aux risques connexes a été d'assurer une coordination efficace des efforts organisationnels se rapportant au Comité en tâchant de répondre dans la mesure du possible à ses demandes. Les membres du Comité ont ainsi été mieux informés des ressources de CFC, des résultats de cet organisme et du travail qu'il effectue à l'échelle du gouvernement du Canada et dans le monde entier en ce qui a trait aux budgets sensibles aux sexospécificités. Cette prise de conscience accrue a eu une certaine influence sur les décisions du Comité.
- En 2007–2008, CFC a reçu 57 demandes d'accès à l'information, comparativement à 38 au cours de l'exercice précédent. Vu cette augmentation des demandes, la complexité des questions à aborder et le manque de ressources humaines pour gérer la charge de travail, CFC a cerné un risque potentiel pour ce qui est de sa capacité à s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et, par la suite, de répondre aux plaintes du public concernant l'accès à l'information. À titre de stratégie d'atténuation, la haute direction s'est engagée à examiner en priorité les besoins de dotation de cette fonction et elle a pris des mesures pour accroître d'un ETP le personnel affecté à l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels, afin qu'il puisse exécuter le volume de travail accru. Elle a aussi retenu les services d'une experte conseil pour aider, à l'échelon de la direction, à rationaliser les processus et à améliorer l'utilisation du logiciel spécialisé.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des deux nouvelles composantes de financement, CFC a déployé des efforts considérables pour assurer la prestation efficiente du PPF. Le succès à cet égard a été manifeste dans le Fonds communautaire pour les femmes, lequel a résulté dans un accroissement de 69 p. 100 dans l'utilisation du financement. En revanche, la mise en œuvre du Fonds de partenariat pour les femmes a été difficile en raison du temps qu'il a fallu aux groupes pour comprendre le potentiel de cette composante et le processus complexe et long de la création de partenariats dans le cadre de projets conjoints. CFC est en train de prendre des mesures pour améliorer la mise en œuvre de cette composante de financement en 2008–2009.

Priorités de l'organisme

Afin de produire les résultats prévus, de s'approcher de son résultat stratégique et d'améliorer son rendement en tant qu'organisme, CFC a mis en œuvre quatre priorités de programme et de gestion en 2007–2008. L'organisme a pris diverses mesures pour assurer l'efficacité de cette mise en œuvre : il a adopté de nouvelles approches, rationalisé les systèmes existants, effectué des investissements stratégiques, amélioré les procédures et renforcé les capacités de son effectif.

PRIORITÉS DE PROGRAMME

La mise en œuvre de la première priorité de programme de CFC (*Renforcer la responsabilisation au gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'analyse comparative entre les sexes et à la pleine participation des femmes à la société canadienne*) a reposé sur des interventions stratégiques, c'est-à-dire la prestation d'aide et de conseils aux institutions et le renforcement de leurs capacités. On constate en conséquence que les efforts déployés par CFC pour responsabiliser les institutions à l'égard de la pratique de l'ACS portent plus de fruits : de plus en plus, les considérations de genre sont intégrées à l'élaboration des politiques et des programmes.

La mise en œuvre de la deuxième priorité de programme de CFC (*Axer le financement du Programme de promotion de la femme sur des projets dont les résultats améliorent la pleine participation des femmes à la société canadienne*) a reposé sur l'introduction de changements de fond touchant ses mécanismes de financement, à savoir l'instauration d'appels de propositions, des contacts prospectifs avec des bénéficiaires potentiels, de même qu'une amélioration et une uniformisation de la procédure d'évaluation. Ces changements ont, entre autres, favorisé la primauté des projets dont les résultats ont manifestement une incidence directe sur les femmes, c'est-à-dire les outillent en vue de leur pleine participation à la société.

PRIORITÉS INTERNES

En réponse à l'évaluation de son cadre de responsabilisation de la gestion (en 2006), CFC s'est aussi fixé deux priorités internes. Pour mettre en œuvre la première (*Élaborer et mettre en œuvre un cadre de valeurs et d'éthique*), le Comité exécutif de CFC a approuvé un plan d'action qui prévoit l'élaboration d'un code de conduite interne, conforme à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Au cours de l'exercice visé par le rapport, CFC a amorcé avec son personnel une réflexion en vue de définir des valeurs internes. Parallèlement, il a entrepris de discuter l'élargissement des structures de soutien existantes et des mécanismes de recours mis à la disposition de celui-ci, par l'élaboration d'un protocole d'entente avec Patrimoine canadien et, au besoin, d'autres mesures.

Pour mettre en œuvre sa deuxième priorité interne (*Examiner et améliorer les autorisations de CFC et approfondir la compréhension qu'a l'organisme de la procédure d'attribution des crédits parlementaires*), CFC a adjoint des mécanismes internes de contrôle aux systèmes financiers, de manière à séparer les différentes autorisations qu'il détient. L'organisme a aussi donné de la formation à ses gestionnaires et nommé aux postes clés des personnes possédant le savoir-faire requis dans le domaine. Son effectif est maintenant plus conscient de la procédure d'attribution des crédits parlementaires et des exigences qui s'y rattachent. On constate également une amélioration du processus d'examen et de l'utilisation des autorisations législatives lui ayant été conférées.

Section II – Analyse des activités de programme par résultat stratégique

L'Architecture des activités de programme de CFC pour 2007–2008 indique, comme résultat stratégique, « l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada ». Ce résultat est mesuré par les progrès accomplis dans l'accroissement de la représentation et de la participation des femmes aux aspects économiques, sociaux, culturels et politiques de la vie canadienne. CFC contribue à ce résultat par l'intermédiaire de ses deux activités de programme et des résultats connexes prévus.

Activité de programme 1 : Promouvoir des politiques gouvernementales équitables

Ressources financières 2007–2008 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
2,0	2,3	2,0

Ressources humaines 2007–2008 (en ETP)

Prévues	Réelles	Écart
15	23	8

Cette activité de programme est conçue pour faciliter le rôle transversal de CFC dans l'administration fédérale, rôle qui consiste à fournir des conseils spécialisés, à donner de la formation et à élaborer des outils pour renforcer la capacité d'analyse comparative entre les sexes des ministères et des organismes. L'ACS est le processus par lequel les différences sociales et économiques entre les sexes sont systématiquement prises en compte dans le processus d'élaboration de politiques, de planification et de prise de décisions, de sorte que les résultats attendus soient équitables pour les femmes et les hommes (<http://www.cfc-swc.gc.ca>).

En outre, CFC aide les organismes centraux à surveiller efficacement la mise en œuvre de l'ACS et à évaluer les progrès accomplis par les ministères en matière d'égalité entre les sexes dans les domaines clés. En facilitant le rôle de surveillance des organismes centraux, CFC assure une plus grande responsabilisation des institutions fédérales à l'égard de l'ACS.

En plus de ce rôle de soutien, CFC travaille de concert avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et des organisations internationales dans le cadre de différents forums, au sein desquels il facilite l'intégration des considérations liées à l'égalité aux processus décisionnels et aux résultats.

Par cette activité de programme, CFC cherche à obtenir **un résultat « instrumental »**, c'est à dire une efficacité accrue des politiques dont ferait état l'intégration des enjeux féminins et de l'égalité entre les sexes à l'élaboration, à l'analyse et à la mise en œuvre des politiques, des programmes et des initiatives. Elle est conçue de sorte que, grâce à ce résultat, les ministères et les organismes puissent « adopter une approche cohérente pour élaborer et mettre en œuvre des politiques gouvernementales qui favorisent l'égalité entre les sexes ».

Activité de programme 1	Résultats prévus	Indicateurs de rendement
Politiques gouvernementales équitables	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives fédérales qui contribuent considérablement à l'égalité entre les sexes

Effectuer de l'ACS portant sur des politiques

Le rendement satisfait aux attentes

LES FEMMES AUTOCHTONES

CFC a travaillé avec des ministères fédéraux, des provinces et des territoires, ainsi que des groupes autochtones, à l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des résultats et tenant compte des spécificités culturelles, afin d'améliorer la situation socioéconomique et juridique des femmes autochtones, notamment en ce qui concerne la division des biens matrimoniaux et la protection des droits fondamentaux prévus par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

- En 2007–2008, CFC a fourni des conseils et des analyses portant sur des politiques à des ministères fédéraux, dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord, pour répondre aux besoins des Autochtones, y compris ceux qui sont propres aux femmes autochtones (p. ex. la sécurité économique).
- CFC a fait parti du Comité de planification du premier Sommet national des femmes autochtones, dont le thème était « Les femmes, la force des collectivités » et qui a réuni plus de 250 femmes autochtones, chefs de gouvernement et fonctionnaires de haut niveau pour résoudre les problèmes auxquels se butent les femmes autochtones. Le Sommet a facilité le dialogue et la communication entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les chefs autochtones, des femmes provenant des collectivités et d'autres personnes. L'approche établie par ce processus consiste à résoudre les problèmes cernés par les femmes autochtones, d'une façon concertée et délibérée.
- En préparation du sommet de 2008, CFC a tenu un atelier intitulé « Vers une analyse comparative entre les sexes adaptée à la culture », qui a réuni des représentantes et représentants des groupes autochtones et des décisionnaires provenant des principaux ministères fédéraux. L'atelier a fourni l'occasion aux participantes et aux participants d'examiner l'adaptation culturelle de l'ACS, de partager leurs connaissances à ce sujet et de commencer à ébaucher un cadre stratégique en vue d'une action communautaire adaptée sur le plan culturel.

Les groupes utilisaient des définitions et des approches souvent bien différentes, mais CFC a facilité l'acceptation d'un ensemble commun de principes directeurs. Ces principes constituent la base du cadre et offrent aux femmes autochtones des

moyens de reconquérir leurs valeurs et leurs rôles traditionnels dans leur travail quotidien. Ces principes incluent :

- reconnaître et comprendre les causes profondes de l'oppression;
- adopter une approche holistique;
- valoriser les enseignements et les rôles traditionnels;
- respecter les relations, y compris celles entre les personnes, les collectivités et les nations.

SŒURS D'ESPRIT

Sœurs d'esprit³ est une initiative quinquennale en trois volets — recherche, éducation et politiques — conçue pour faire mieux connaître et comprendre au public la violence raciste et sexualisée faite aux femmes et aux filles autochtones, laquelle conduit souvent à leur disparition ou à leur mort. Dans le cadre de Sœurs d'esprit, CFC joue un rôle de financement, de surveillance, de liaison et de consultation, et s'attache particulièrement à susciter et à soutenir des partenariats stratégiques avec les ministères fédéraux.

En 2007–2008, CFC a continué à collaborer avec l'Association des femmes autochtones du Canada dans le cadre de l'initiative Sœurs d'esprit. Le financement fourni par CFC a soutenu les efforts déployés par l'Association de concert avec d'autres groupes autochtones et le gouvernement fédéral, dans le cadre d'activités visant à quantifier, puis à consigner dans la base de données de l'Association, le nombre réel de femmes disparues et assassinées. Les autres activités soutenues par l'initiative Sœurs d'esprit comprennent des recherches visant à déterminer l'étendue et les causes profondes de la violence et des activités éducatives afin de faire mieux connaître et comprendre au public le problème et d'éclairer l'orientation et l'élaboration des politiques.

- À titre de coprésident du groupe de travail de Sœurs d'esprit, CFC a joué un rôle important dans la détermination des domaines dans lesquels il faudrait collaborer afin d'améliorer les services des ministères fédéraux aux femmes autochtones. L'organisme a facilité l'établissement de liens entre l'Association et diverses institutions, dont le forum des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine et l'Initiative de lutte contre la violence familiale. CFC a aussi transmis à des responsables gouvernementaux des renseignements au sujet des activités de Sœurs d'esprit et a facilité la participation de l'Association à différentes réunions.

Pour guider ses interventions futures en matière de politiques, l'Association a préparé un document intitulé *Sœurs d'esprit : Cadre des priorités stratégiques de l'initiative*. L'Association et CFC ont commencé à planifier la tenue de réunions avec des ministères fédéraux clés, en vue d'élaborer une stratégie opérationnelle connexe, laquelle indiquera les différents objectifs et les activités correspondantes à mener pour obtenir les résultats désirés.

En ce qui concerne la sensibilisation, il y a eu une augmentation du nombre de vigiles de Sœurs d'esprit, qui sont passées de 11, en 2006, à 30, en 2007, au Canada et dans deux centres internationaux. Ces activités ont attiré l'attention du public sur le problème de la violence faite aux femmes autochtones, en particulier sur la question

³ L'initiative est également connue sous l'appellation Sœurs par l'esprit.

des femmes autochtones disparues et assassinées. On a aussi constaté une amélioration de la couverture médiatique, y compris de l'image que les médias véhiculent des victimes.

En 2007–2008, troisième année de l'initiative, la gestion de l'Association a été l'objet d'un rapport indépendant de vérification. Selon ce rapport, qui portait sur les activités de Sœurs d'esprit menées entre septembre et décembre 2006, l'initiative respecte les conditions stipulées dans l'Accord de contribution. La question des langues officielles, considérée lors de la vérification comme un aspect à améliorer, a été résolue au cours de la période sur laquelle portait la vérification.

TRAITE DES PERSONNES

Le Code criminel inclut trois nouvelles infractions liées à la traite des personnes. Elles concernent la traite des personnes, l'avantage matériel tiré de la traite des personnes et la rétention ou la destruction de pièces d'identité ou de documents d'immigration. En juin 2007, le Canada a également accru la durée des permis temporaires de résidence pour les victimes de la traite, la portant à 180 jours.

En 2007–2008, plusieurs partenaires fédéraux (la Gendarmerie royale du Canada, Justice Canada, CFC, Citoyenneté et Immigration Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada), ainsi que des représentantes et représentants de la Police de Vancouver, de la Police régionale de Peel et de l'Immigration and Customs Enforcement Agency des États-Unis, ont donné une formation sur les lois et les questions relatives à la traite des personnes. Cette formation, offerte aux agentes et agents chargés d'appliquer la loi en première ligne, fait partie des mesures visant à faciliter la mise en œuvre des dispositions du *Code criminel de 2005* relatives à la traite des personnes. Cette formation est très à propos à l'approche des Jeux olympiques de 2010, qui se tiendront à Vancouver, vu la possibilité qu'ils s'accompagnent d'un accroissement du nombre de jeunes femmes et de filles victimes de traite. CFC a joué un rôle vital dans cette formation, car il a fait ressortir la vulnérabilité des femmes autochtones à la traite intérieure et d'autres problèmes.

Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès

Le rendement satisfait aux attentes

PARTENARIATS

Dans le contexte des efforts fédéraux, provinciaux et territoriaux, les ministres responsables de la condition féminine à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale ont tenu leur 26^e réunion annuelle le 11 juillet 2007. À cette réunion, les ministres ont convenu de promouvoir l'autonomie économique et la sécurité des femmes et de s'efforcer d'améliorer la situation des femmes des Premières nations, des Inuites et des Métisses au Canada. Lors de cette réunion, les ministres ont étudié trois priorités d'action: la sécurité économique des femmes, le soutien aux femmes autochtones qui occupent des postes de direction et le traitement des femmes autochtones au sein du système judiciaire (http://www.cfc-swc.gc.ca/newsroom/news2007/0711_f.html).

Les ministres ont confirmé à l'unanimité leur appui à la Déclaration d'Iqaluit de 2007, qui énonce ce qui suit: « En reconnaissance du besoin urgent d'améliorer le sort des femmes et des jeunes filles autochtones au Canada, les ministres responsables de la

Condition féminine au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'unissent pour présenter une déclaration témoignant de leur engagement à favoriser le bien-être social, économique et culturel des Inuites, des Métisses et des femmes des Premières nations vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci». Cet engagement est réalisé grâce à des mesures précises et ciblées prises par ces gouvernements dans leurs domaines de compétence respectifs.

- À titre de coprésident du Comité fédéral-provincial-territorial sur les femmes autochtones, CFC a négocié avec succès les termes employés dans la Déclaration d'Iqaluit, laquelle sert aussi de cadre pour le financement d'initiatives et la collaboration avec des partenaires fédéraux durant tout l'exercice, dans des domaines ciblés qui ont des répercussions positives sur les femmes autochtones. Cette déclaration appuie aussi le travail effectué par l'intermédiaire de l'initiative Sœurs d'esprit et elle a répondu à un grand nombre des recommandations du Sommet national des femmes autochtones de 2007, où il a été question du leadership, de la violence et des questions judiciaires.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

- À la suite d'un projet pilote visant à former des agentes et agents, l'ACS est devenue une partie intégrante du programme d'étude régulier des organismes centraux. Ainsi, grâce à l'application de l'ACS aux décisions en matière de politiques, de programmes et de dépenses, le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances ont-ils pu exercer de façon plus efficace leurs fonctions d'analyse critique à l'égard de l'égalité entre les sexes.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor a établi une nouvelle exigence relative à l'ACS pour les présentations au Conseil du Trésor, comme il est indiqué dans ses lignes directrices: «Les organisations fédérales ont la responsabilité finale d'élaborer des politiques et des programmes conformes aux politiques générales du gouvernement, y compris en ce qui a trait à l'analyse comparative entre les sexes. [...] Au moment de la préparation des présentations au Conseil du Trésor visant l'obtention de l'approbation d'éléments de programmes, les organisations fédérales doivent tout de même procéder à une dernière vérification pour s'assurer que la proposition est conforme en ce qui a trait à l'analyse comparative entre les sexes et rendre compte de leurs constatations dans leurs présentations au CT » (<http://publiservice.tbs-sct.gc.ca>).
- De concert avec CFC, le Secrétariat a entrepris d'analyser les aspects techniques de l'intégration de l'ACS aux structures de gestion des ressources et des résultats des ministères.
- Le ministère des Finances a effectué une ACS de certaines orientations proposées au ministre des Finances pour les budgets de 2007 et de 2008. De plus, il a demandé aux ministères s'ils avaient soumis à une ACS les éléments que ceux-ci suggéraient d'inclure dans le budget.

SPHÈRE INTERNATIONALE

En 2007–2008, CFC a participé à des forums internationaux afin d'aider à promouvoir l'égalité pour les femmes au Canada et dans le monde :

- En mars 2008, CFC a joué un rôle de chef de file en collaborant avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aux préparatifs de la session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies (CCFNU). Le Canada a contribué à la rédaction de plusieurs portions clés du document sur les résultats (<http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/52sess.htm>), notamment celles qui concernent la nécessité d'intégrer des mécanismes de responsabilisation aux approches d'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes et d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes autochtones et les femmes handicapées.
 - CFC a négocié avec succès l'adoption, dans le document final, de formulations déterminantes concernant l'inclusion de données ventilées selon la diversité. Ces formulations insistent sur la nécessité d'améliorer, de systématiser et de financer la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées selon le sexe et de données sexospécifiques.
- CFC a travaillé en étroite collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien et d'autres ministères afin de soumettre les 6^e et 7^e rapports combinés du Canada (1999–2006) au comité onusien responsable de l'observation, par les États signataires, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies.
- En 2007–2008, CFC a terminé son mandat de représentant du Canada au sein du groupe de surveillance du Plan d'action du Commonwealth pour l'égalité entre les sexes (2005–2015). Comme membre de ce groupe, il a joué un rôle actif dans l'élaboration d'un cadre de surveillance et d'évaluation du plan. Ce cadre a été approuvé lors de la 8^e réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, qui s'est tenue en Ouganda en juin 2007. Étant donné l'expérience du Canada dans l'élaboration d'indicateurs, notre contribution a été substantielle. Elle a consisté à partager des cadres modèles et à présenter plusieurs propositions pour améliorer le cadre (<http://www.thecommonwealth.org/subhomepage/164316/>). CFC a participé activement à toutes les réunions du comité de rédaction et a influencé considérablement la formulation du texte, tout en établissant un consensus à l'égard de plusieurs questions litigieuses.
- CFC a dirigé la délégation canadienne à la Septième assemblée extraordinaire de la Commission interaméricaine des femmes (CIF), un organisme composé de 35 nations membres de l'Organisation des États américains (OEA), laquelle regroupe les pays du grand continent américain et des Antilles, ainsi que d'autres pays. CFC a joué un rôle clé dans la négociation des documents juridiques et des instruments de gouvernance devant régir le fonctionnement de la CIF. Ceux-ci ont été adoptés à l'unanimité par les États membres à Washington, en novembre 2007. CFC a aussi aidé à établir les priorités de la prochaine assemblée générale de l'OEA et de la CIF et il a proposé des sujets clés concernant les femmes et la prospérité économique pour le Sommet des Amériques de 2009, lequel se tiendra à Trinité-et-Tobago.

Activité de programme 2 : Accroître les connaissances et les capacités des organisations quant à l'égalité entre les sexes

Ressources financières 2007–2008 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
17,9	27,8	23,3

Ressources humaines 2007–2008 (en ETP)

Prévues	Réelles	Écart
55	63	8

La seconde activité de programme (*Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes*) est conçue pour renforcer la capacité par l'information, la formation et des outils, ainsi que par de l'aide financière et professionnelle aux projets, afin de faciliter le rôle des organismes canadiens dans le soutien des efforts en matière d'égalité entre les sexes. Dans le cadre de cette activité de programme, CFC vise **un résultat qui a un effet d'« autonomisation »**, c'est à dire qui fait en sorte que les organismes et la population du Canada aient la capacité de s'engager à promouvoir la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays et que, de fait, ils le fassent.

Activité de programme 2	Résultats prévus	Indicateurs de rendement
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> Les ministères, les ONG et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et les capacités relatives à l'égalité entre les sexes 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organismes qui ont atteint les objectifs énoncés

Recueillir, produire et diffuser de l'information sur l'égalité entre les sexes

Le rendement satisfait aux attentes

Au cours de la période visée par le rapport, CFC a apporté son aide à différents ministères et organismes afin de les aider à accroître leur capacité en matière d'ACS. Il est prévu que, au fil du temps, cette aide conduira à une mise en œuvre plus étendue de l'ACS au sein des institutions fédérales, ce qui améliorera les résultats produits par les politiques et les programmes du point de vue de l'égalité. Ce qui suit donne un aperçu du travail de CFC auprès de différents ministères fédéraux :

- Ressources humaines et Développement social Canada – revitalisation des structures d'ACS existantes;
- Industrie Canada – instauration de la pratique de l'ACS et création de stratégies de mise en œuvre;
- Parlement du Canada (Service d'information et de recherche parlementaires), Affaires indiennes et du Nord Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor et ministère des Finances – accroissement de la capacité de mise en œuvre de l'ACS.

PROJET DES INDICATEURS DE L'ÉGALITÉ

Dans le but de surveiller les progrès, de cerner les lacunes et de suivre la situation des femmes et des hommes, CFC travaille de concert avec différents ministères fédéraux dans le cadre d'un projet des indicateurs de l'égalité. En 2007–2008, on a entrepris l'élaboration d'un cadre, qui devrait être achevé au cours du prochain exercice. Ce cadre porte surtout sur la sécurité économique et la sécurité personnelle des femmes, notamment le problème de la violence.

Financer de la recherche et des initiatives communautaires

Le rendement satisfait aux attentes

En rationalisant la mise en œuvre du PPF, CFC a pu obtenir des résultats concrets, y compris une portée étendue, des répercussions plus directes sur les femmes et une augmentation du nombre et de la diversité des partenariats créés.

PORTÉE ÉTENDUE DU PROGRAMME

CFC a réussi à élargir la portée du PPF pour ce qui est du nombre de bénéficiaires du financement, à accroître la diversité des organismes qui font la promotion de l'égalité entre les sexes et à établir des partenariats stratégiques.

- En 2007–2008, le nombre d'organismes qui ont reçu du financement du PPF a **augmenté de 69 p. 100** par rapport à l'exercice précédent. Cet accroissement de l'utilisation du financement peut être attribué à la stratégie d'information proactive adoptée pour fournir des renseignements et de la formation aux requérantes et requérants et aux partenaires potentiels. Ce faisant, le programme a aidé les requérantes et requérants à préparer des propositions conformes à ses exigences en matière de financement.
- Parmi les organismes qui ont reçu du financement en 2007–2008 pour de nouveaux projets, **41 p. 100** présentaient une demande pour la première fois. Cette diversité peut être attribuée aux modalités renouvelées du PPF, qui ont élargi la catégorie de bénéficiaires admissibles, ce qui a donné à un plus grand nombre d'organismes canadiens la possibilité de jouer un rôle dans la promotion de l'égalité pour les femmes. En complément à cette mesure, CFC a élargi son rayonnement en utilisant, entre autres, la technologie de l'information. Par exemple, il a affiché son formulaire de demande et d'autres outils sur Internet (<http://www.cfc-swc.gc.ca/>).

INCIDENCE DIRECTE SUR LES FEMMES

La stratégie de mesure du rendement qui accompagnait les anciennes modalités du PPF ne permettait pas la collecte et l'analyse de données sur les résultats de nature à permettre une évaluation de l'incidence directe sur les femmes. Grâce à la nouvelle approche en vigueur, le PPF peut désormais montrer comment les projets financés ont une incidence directe sur les femmes et contribuent à leur pleine participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. Ainsi, les 181 nouveaux projets qui ont été financés au cours de l'exercice visé par le présent rapport devraient toucher plus de **100 000 femmes directement** et plus d'**un million de femmes indirectement**.

PARTENARIATS

En 2007–2008, CFC a amené un certain nombre d'organismes canadiens des secteurs public, privé et bénévole à s'impliquer pour l'avancement de la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. En outre, comme l'une des exigences du Fonds de partenariat est l'apport de fonds de contrepartie, CFC a pu mobiliser des ressources d'autres partenaires.

- CFC a réussi à établir des partenariats avec 7 institutions fédérales, 13 organismes provinciaux et territoriaux et 39 organismes privés ou autres, dans le cadre de 14 projets conjoints soutenus par le Fonds de partenariat.
- **Les contributions financières et non financières qui ont ainsi été obtenues totalisent 15,7 millions de dollars.** Il en a résulté non seulement un investissement accru dans l'égalité entre les sexes, mais aussi une diversification des sources de financement pour les projets relatifs aux enjeux féminins.

Dans le Budget de 2007, le gouvernement a annoncé l'attribution d'un financement additionnel de 10 millions de dollars à CFC. Par la suite, les modalités du PPF ont été modifiées par l'introduction de deux composantes de financement :

- Le Fonds communautaire pour les femmes accorde des subventions et des contributions pour la réalisation de projets locaux, régionaux ou nationaux afin de promouvoir l'égalité des femmes en agissant sur leur situation économique et sociale et sur leur participation à la vie démocratique. Ces projets appuient directement les femmes dans leur collectivité.
- Le Fonds de partenariat pour les femmes accorde des contributions à l'appui de projets conjoints réalisés en partenariat, avec des institutions publiques, des organismes non gouvernementaux (ONG) et d'autres ordres de gouvernement. Son objectif consiste à établir des partenariats entre Condition féminine Canada, des organismes non gouvernementaux admissibles et des institutions publiques afin de promouvoir l'égalité des femmes en agissant sur leur situation économique et sociale et sur leur participation à la vie démocratique.

En 2007–2008, CFC a offert un soutien financier ou autre à 292 projets. Ces projets se trouvaient à différents stades de mise en œuvre : 75 étaient terminés, 36 en cours et 181 nouveaux. En tout, c'est 14 249 916 \$ qui ont été distribués. De ce montant, 13 450 000 \$ provenaient du Fonds communautaire pour les femmes et 799 916 \$ du Fonds de partenariat pour les femmes. En 2007–2008, CFC a engagé un total de 33 941 688 \$, étalés sur trois ans, pour financer 181 nouveaux projets. Quant à la provenance de ce financement, 79 p. 100 provenait du Fonds communautaire pour les femmes et 21 p. 100, du Fonds de partenariat pour les femmes.

Projets terminés (75) : Parmi les 292 projets qui ont bénéficié du soutien de CFC au cours de l'exercice, 75 ont été terminés avec succès en 2007–2008. Aux fins du présent rapport, les projets terminés sont définis comme étant des projets à l'égard desquels des rapports finaux ont été soumis par les bénéficiaires du financement et dont les données sur le rendement ont été analysées pour déterminer dans quelle mesure ils ont produit les résultats escomptés et ont contribué aux résultats prévus de CFC. Trois projets demeuraient inachevés à la fin de l'exercice, c'est-à-dire qu'aucun rapport final n'avait été soumis à leur égard dans le délai prévu. Le taux d'achèvement des projets est donc de 96 p. 100.

Parmi les 75 projets terminés avec succès au cours de l'exercice, 88 p. 100 ont obtenu ou dépassé les résultats escomptés. Les 12 p. 100 restants ont obtenu une partie des résultats escomptés. La majorité des projets terminés (66) ont été

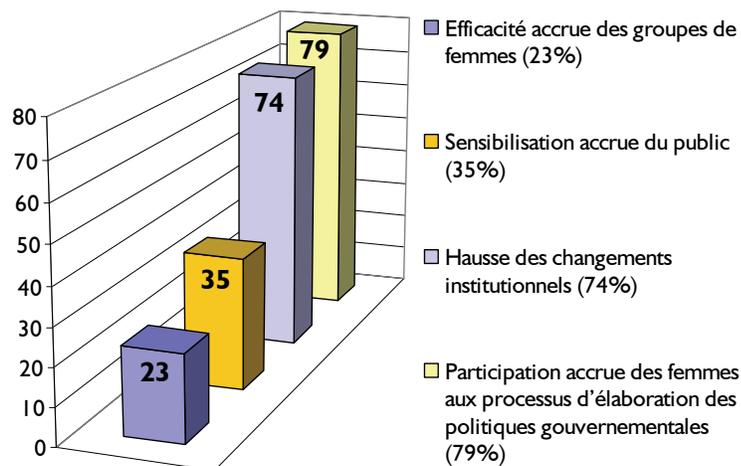
approuvés selon les modalités antérieures, tandis que neuf projets ont été financés en vertu des nouvelles exigences de financement du PPF. Il est donc important de noter que les résultats des projets pour 2007–2008 varient selon les modalités applicables.

Les projets terminés qui ont été approuvés selon les modalités antérieures ont contribué, par différents résultats,⁴ aux *connaissances et engagements en matière d'égalité entre les sexes*. Cette contribution a pris diverses formes :

- efficacité accrue des groupes de femmes (23 p. 100);
- sensibilisation accrue du public aux enjeux féminins (35 p. 100);
- changements institutionnels encourageant la représentation accrue des femmes dans les processus décisionnels (74 p. 100);
- participation accrue des femmes aux processus d'élaboration des politiques gouvernementales (79 p. 100).

Les projets financés selon les nouvelles modalités ont tous produit les résultats escomptés, c'est-à-dire: ils ont eu une incidence directe sur les femmes en contribuant à améliorer leur situation économique, sociale et culturelle. Ceci représente un taux de réussite de 100 p. 100 pour les projets financés depuis le renouvellement du PPF.

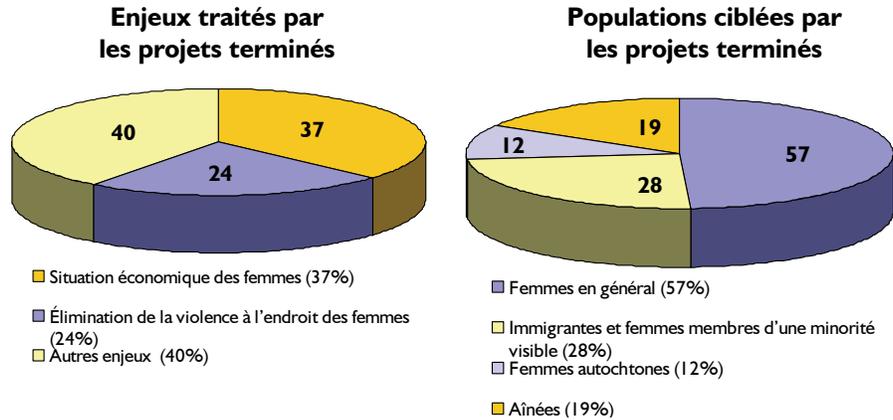
Résultats à court et à moyen terme obtenus par les projets⁵



Les projets terminés en 2007–2008 portaient sur les enjeux suivants: la situation économique des femmes (37 p. 100), l'élimination de la violence à l'endroit des femmes (24 p. 100) et d'autres enjeux (40 p. 100). En outre, ils ont ciblé différentes populations: les femmes en général (57 p. 100), les immigrantes et les femmes membres d'une minorité visible (28 p. 100), les femmes autochtones (12 p. 100) et les aînées (19 p. 100).

⁴ Dans la plupart des cas, les projets ont donné plus d'un résultat.

⁵ La plupart des projets ont donné plus d'un résultat.



Exemples de projets terminés :

- Le **Hul'qumi'num Women's Treaty Group**, un collectif de femmes appartenant au Groupe du Traité des Hul'qumi'num, en Colombie-Britannique, a reçu **25 000 \$** pour son projet *Hul'qumi'num Women's Caucus* [Caucus des femmes hul'qumi'num], lequel a facilité la participation des femmes autochtones au processus de négociation du traité et de l'autonomie gouvernementale : elles ont pris part aux discussions, cerné des enjeux liés à l'égalité et formulé des recommandations. Elles ont ainsi pris davantage conscience de leurs enjeux et participé à l'élaboration de l'accord de principe, de la constitution et des structures de gouvernance hul'qumi'num. Grâce à cette initiative, les femmes hul'qumi'num ont accru leur compréhension des principaux enjeux de gouvernance et de leadership et ont été mobilisées afin de participer à la négociation du traité et de l'autonomie gouvernementale.
- Le **Réseau des centres de femmes du Québec**, un regroupement de 102 centres de femmes répartis sur tout le territoire québécois, a reçu **85 100 \$** pour son projet *Le réseau des centres de femmes, engagé contre l'appauvrissement des femmes*, lequel visait à accroître sa participation et celle de ses membres à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des femmes. Pour ce faire, le premier objectif du projet visait à dresser un portrait approfondi des causes de la pauvreté des femmes. À cette fin, le document intitulé *La pauvreté : une décision politique* a été tiré à 250 exemplaires. Dans un deuxième temps, le projet visait à améliorer les stratégies d'action et de mobilisation des centres de femmes sur les plans locaux et pan-québécois. Le travail a amené le Réseau à prendre conscience de l'importance d'agir en partenariat avec divers organismes. Il a nourri ses centres membres d'un riche argumentaire sur la condition féminine, y compris des outils pratiques et de la documentation vulgarisée.
- **SPEIJ-GIGNOO**, au Nouveau-Brunswick, a reçu **16 000 \$** pour son projet *Les sentiers de la guérison*, qui visait à faire mieux comprendre au public la violence faite aux femmes autochtones. La trousse d'outils sur la violence faite aux femmes qui a été distribuée à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, notamment aux prestataires de services, a suscité beaucoup de réactions positives. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord a demandé au groupe d'enrichir la trousse en y ajoutant des documents provenant de partout au Canada.
- La **411 Senior Centre Society** de la Colombie-Britannique a reçu **127 750 \$** pour son projet *Women Elders in Action (We* Act)* [Aînées en action] sur la sécurité économique des aînées et la réforme des pensions. Le groupe a produit un document d'orientation qui a permis de sensibiliser les aînées à la

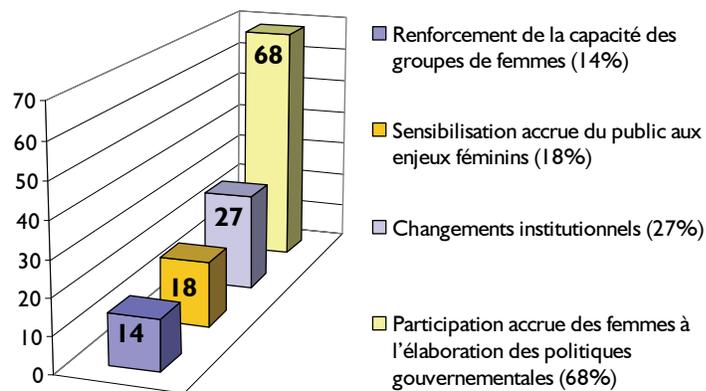
problématique de la sécurité du revenu et à la nécessité de réformer les pensions. La liste des activités de sensibilisation tenues inclut : une émission de radio (toujours en ondes), des tables rondes, des rencontres en milieu communautaire, la publication d'articles et des conférences. We*Act a entre autres comparu devant le Comité permanent de la condition féminine et le Comité permanent des finances lors des consultations prébudgétaires.

Projets en cours (36) : En 2007–2008, 36 projets étaient encore en cours, dont 22 approuvés selon les anciennes modalités et 14, selon les nouvelles. Ces projets, tous approuvés au cours d'exercices financiers antérieurs, ont été évalués afin d'en contrôler la progression et de déterminer dans quelle mesure ils réussiront à donner les résultats escomptés.

L'analyse montre que plus de 4 000 femmes bénéficieront des 14 projets approuvés en vertu des nouvelles modalités. Les 22 projets approuvés en vertu des anciennes modalités du PPF contribueront aux Connaissances et engagements en matière d'égalité entre les sexes, un des résultats⁶ prévus de CFC, c'est-à-dire :

- renforceront la capacité des groupes de femmes (14 p. 100);
- sensibiliseront le public aux enjeux féminins (18 p. 100);
- produiront des changements institutionnels (27 p. 100);
- accroîtront la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques gouvernementales (68 p. 100).

Résultats attendus des projets en cours⁷



Nouveaux projets (181) : En 2007–2008, un total de 181 nouveaux projets ont été financés en vertu des nouvelles modalités du PPF. Parmi ces projets, 167 ont été soutenus par l'intermédiaire du Fonds communautaire et 14 par l'intermédiaire du Fonds de partenariat. La mesure dans laquelle ces projets ont donné les résultats escomptés ne sera déterminée qu'à leur achèvement, à la suite d'une analyse des données sur leur rendement.

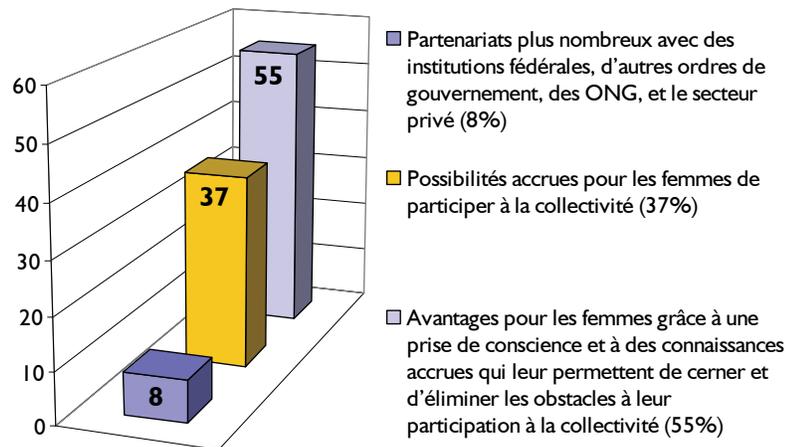
⁶ Dans la plupart des cas, les projets ont donné plus d'un résultat.

⁷ Plus de 4 000 femmes bénéficieront de ces projets.

Puisque les projets financés ont une incidence directe sur les femmes, il est maintenant possible de montrer comment celles-ci bénéficient des investissements effectués et des résultats obtenus par CFC, à savoir :

- Les partenariats plus nombreux avec des institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernement, des ONG et le secteur privé (8 p. 100);
- Les possibilités accrues pour les femmes de participer à la collectivité (p. ex. accès aux programmes, aux services et à d'autres possibilités – 37 p. 100);
- Les avantages directs pour les femmes, grâce à une prise de conscience et à des connaissances accrues qui leur permettent de cerner et d'éliminer les obstacles à leur participation à la collectivité (55 p. 100).

Résultats escomptés des projets approuvés au cours de l'exercice visé par le rapport⁸



Les nouveaux projets ont ciblé différentes populations⁹ :

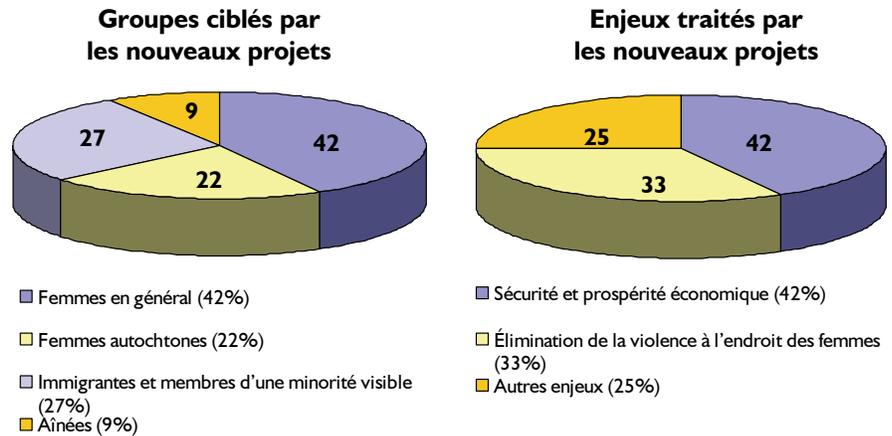
- Les femmes en général (42 p. 100);
- Les femmes autochtones (22 p. 100);
- Les immigrantes et les femmes membres d'une minorité visible (27 p. 100);
- Les aînées (9 p. 100).

Les nouveaux projets ont porté sur différents enjeux :

- Sécurité et prospérité économiques (42 p. 100);
- Élimination de la violence à l'endroit des femmes (33 p. 100);
- Autres enjeux (25 p. 100).

⁸ On prévoit qu'un grand nombre des projets donneront plus d'un résultat.

⁹ Dans la plupart des cas, les projets ont ciblé des enjeux et populations multiples.



Exemples de nouveaux projets financés par le PPF :

- **Sunshine Coast Women's Resources Society** a reçu 50 000 \$ pour son projet *Money Management for Women* [Gestion de budget pour les femmes], qui répondra aux besoins de 200 femmes de la région côtière connue sous le nom de Sunshine Coast, en Colombie-Britannique. Le projet s'adresse aux aînées, aux femmes des Premières nations et aux femmes membres d'une minorité visible. Il a pour but d'offrir de l'éducation financière à celles d'entre elles qui vivent dans la précarité économique. Des conseillères bénévoles qualifiées fourniront un soutien et des conseils individuels et confidentiels aux femmes, leur expliquant comment résoudre les problèmes de gestion de budget et de dettes. Au mentorat, s'ajouteront des cours visant à accroître les connaissances des participantes, leurs compétences et leur confiance en matière de gestion budgétaire.
- **Hutton House Association for Adults with Disabilities** a reçu 140 888 \$ pour son projet *Life Coaching for Women with Disabilities* [Encadrement pour femmes handicapées]. Ce projet accroîtra la capacité des femmes handicapées de fonctionner de façon autonome, sûre et efficace dans la collectivité de London. Grâce à de l'information et à des outils, elles acquerront la confiance en soi nécessaire pour prendre en main leur santé, leur bien-être, leur sécurité et leur activités quotidiennes et participer à la vie communautaire.
- **La Coalition nationale canadienne de femmes expérientielles** a reçu 195 569 \$ pour son projet *BC's Sex Workers and Sexually Exploited Youth: Escaping Violence, Addictions and Economic Despair* [Travailleuses du sexe et jeunes exploités sexuellement en Colombie-Britannique: échapper à la violence, à la toxicomanie et au désespoir économique]. Ce projet consistera à mettre au point un outil qui aidera les organismes communautaires et gouvernementaux de la Colombie-Britannique à améliorer les services offerts aux travailleuses du sexe durant leur transition vers une nouvelle vie. La Coalition soutiendra les efforts d'environ 150 femmes souhaitant quitter le commerce du sexe et réintégrer le marché du travail et la vie sociale de leur collectivité. Elle fera l'essai du manuel d'intervention « Comprehensive Resource Handbook to support sex workers and sexually exploited youth » dans six collectivités de la province où l'on a repéré certaines des femmes et des filles les plus à risque.
- Le **Groupe Femmes, politique et démocratie** a reçu 1 050 000 \$ pour son *Centre de développement Femmes et gouvernance*, mis sur pied en collaboration avec l'École nationale d'administration publique. Le Centre offrira des cours de

leadership, du mentorat et des activités de réseautage à quelque 600 Québécoises. Il permettra aux participantes de parfaire leurs qualités de chef et d'élargir leur palette d'expériences par le mentorat et le réseautage. On espère que le centre aidera à accroître la participation des femmes à la prise de décisions, tant dans les institutions démocratiques que dans les organes de direction des secteurs privé et bénévole. Le gouvernement du Québec a versé des fonds de contrepartie au projet.

Financement interministériel :

Le PPF reçoit du financement par l'intermédiaire de deux programmes de financement interministériels : le Partenariat interministériel avec les communautés de langues officielles, pour soutenir des projets qui portent sur des enjeux touchant les femmes des communautés de langues officielles en situation minoritaire, et l'Initiative de lutte contre la violence familiale, pour lutter contre la violence envers les femmes (voir les exemples de projets ci-dessous).

- **La Fédération provinciale des fransaskoises** a reçu 236 400 \$ pour son projet *Ressources-mobiles pour développement économique au féminin* visant à mettre sur pied en Saskatchewan une équipe volante, constituée de personnes ressources francophones ayant reçu une formation en développement économique et en service social. Ce projet novateur consistera à mettre sur pied un groupe de personnes ressources pour répondre aux préoccupations communautaires et une ligne téléphonique sans frais, à laquelle les femmes pourront avoir accès pour partager leurs préoccupations (p. ex. celles concernant la violence conjugale et les besoins particuliers des immigrantes).
- En 2007–2008, l'**Association des femmes autochtones du Canada** a reçu 479 798 \$ par le biais de l'Initiative de lutte contre la violence familiale pour son projet de trousse sur la prévention de la violence. Le projet inclura la formation de 200 jeunes et membres des conseils de la jeunesse au Canada, qui animeront ensuite des ateliers de sensibilisation. Mille deux cents jeunes femmes autochtones seront ainsi mieux outillées pour faire face à la violence sous toutes ses formes, y compris la violence familiale, la violence dans les fréquentations, les agressions sexuelles, la violence émotionnelle et l'intimidation. Dans le cadre du projet, des groupes locaux collaboreront en outre afin de mettre au point des plans de prévention pour protéger les filles et les jeunes femmes autochtones contre la violence.

RESPONSABILISATION

En 2007–2008, on a pris des mesures pour rationaliser le PPF, c'est-à-dire qu'on a adopté un modèle de prestation plus structuré, uniformisé la procédure de demande et d'évaluation des projets soumis et effectué des investissements stratégiques axés sur des domaines clés. Ces changements ont été importants pour respecter, entre autres, les exigences en matière de diligence raisonnable et de responsabilisation. En outre, CFC a pris des mesures pour respecter les engagements pris par sa direction dans sa réponse à l'évaluation sommative du PPF, en 2005, ainsi que dans son cadre intégré de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et son cadre de vérification axé sur les risques, approuvés en 2006.

Le PPF a fait appel à un savoir-faire externe pour revoir ses outils de prestation, y compris les lignes directrices en matière de financement, les documents d'appel de propositions, le guide et le formulaire de demande, les rapports et d'autres modèles. En conséquence, les outils du Fonds communautaire ont été rationalisés, ce qui a simplifié le processus de demande pour les organismes. On a aussi amélioré ces

outils afin de faciliter la collecte, l'analyse et la présentation des données et d'accroître la responsabilisation globale. Ce faisant, CFC a résolu certains des problèmes cernés par l'évaluation sommative, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de la prestation du programme et de la mesure du rendement.

Le PPF a aussi pris des mesures pour renforcer les capacités de son personnel en donnant de la formation sur un certain nombre de ses aspects. Une formation initiale a été donnée aux agentes sur la rédaction des accords de contribution et la mesure du rendement. Une réunion nationale du PPF, tenue à Moncton (Nouveau-Brunswick), en 2007–2008, a fourni une occasion d'approfondir la formation et de discuter des questions touchant la prestation du programme, la mesure du rendement et d'autres sujets. Un plan de formation et de renforcement des capacités du personnel sera mis en œuvre à partir de 2008–2009.

Comme l'indiquait son *Rapport sur les plans et les priorités 2007–2008*, CFC est déterminé à se doter d'une base de données pour la collecte et l'analyse des données et pour la production de rapports sur son rendement. L'organisme examine actuellement diverses possibilités, car il souhaite choisir un système qui réponde à ses besoins particuliers tout en étant économique.

Section III – Renseignements supplémentaires

Liens avec les résultats du gouvernement du Canada

Le tableau ci-dessous montre les activités de programme de CFC et leur harmonisation avec deux des résultats du gouvernement du Canada :

1. une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale et
2. la sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiennes et Canadiens.

Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada

Activité de programme	Dépenses réelles 2007–2008			Harmonisation avec le secteur de résultats du gouvernement du Canada
	Budgétaire	Non-budgétaire	Total	
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	2,0		2,0	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	23,3		23,3	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiennes et les Canadiens

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles, y compris les équivalents temps plein (en millions de dollars)

Ce tableau compare, pour CFC, les données du Budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles de l'exercice 2007–2008, de même que les dépenses réelles engagées au cours des exercices 2005–2006 et 2006–2007, selon l'AAP. Les ressources indiquées ci-dessous peuvent recouper plusieurs activités de programme.

	2005– 2006 Dépenses réelles	2006– 2007 Dépenses réelles	2007–2008			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales ^a	Dé- penses réelles
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	4,0	1,8	1,9	2,0	2,3	2,0
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	20,4	22,5	17,9	17,9	27,8	23,3
Total	24,4	24,3	19,8	19,9	30,1	25,3
Plus : Coût des services reçus sans frais ^b	1,6	1,6	S.O.	1,4	S.O.	1,2
Total des dépenses de l'organisme	26,0	25,9	S.O.	21,3	S.O.	26,5
Équivalents temps plein	125	93	S.O.	70	S.O.	86

^a Comparativement aux dépenses prévues, les autorisations totales comprennent une augmentation de 0,6 million de dollars provenant du report admissible du budget de fonctionnement de 2006–2007, des ajustements de 0,4 millions de dollars relatifs aux conventions collectives et à la liste de paie et un financement additionnel pour le fonctionnement et les subventions et contributions, soit une augmentation totale nette de 9,2 millions de dollars.

^b La somme de 1,2 million de dollars pour les services reçus sans frais en 2007–2008 comprend les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (0,7 million de dollars), les traitements et salaires et les dépenses connexes pour les services juridiques fournis par le ministère de la Justice (0,1 million de dollars) et la part correspondant à la cotisation de CFC aux régimes d'assurances du personnel et aux dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (0,4 million de dollars).

Tableau 2 : Crédits votés et législatifs

Le tableau ci-dessous montre les crédits parlementaires qui déterminent les ressources accordées à CFC.

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2007–2008			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autori- sations totales	Dé- penses réelles
95	Dépenses de fonctionnement	6,9	6,9	10,2	8,5
100	Subventions et contributions	12,0	12,0	18,2	15,2
101	En vertu du paragraphe 24.1 (1) de la <i>Loi sur la gestion des dépenses publiques</i> , pour faire grâce d'une dette	—	—	0,7	0,7
(S)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux du personnel	1,0	1,0	1,0	0,9
	Total	19,9	19,9	30,1	25,3

Tableau 3 : Frais d'utilisation

Pour obtenir d'autres renseignements sur les Frais d'utilisation du ministère, veuillez visiter le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 4 : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

Selon la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation, les ministères doivent faire rapport sur l'établissement de normes de service pour tous les frais d'utilisation exigés qui ne se rattachent pas à des contrats. Cette politique s'applique aux frais exigés pour le traitement des demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les Normes de service pour les frais d'utilisation du ministère, veuillez visiter le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 5 : Renseignements sur le programme de paiements de transfert de CFC (18,2 millions de dollars)

Des renseignements supplémentaires sur ces projets se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires

Pour obtenir d'autres renseignements sur la Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications internes, veuillez visiter le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 7 : Vérifications internes et évaluations

1. Titre de la vérification interne	2. Type de vérification	3. Statut	4. Date d'achèvement	5. Lien électronique au rapport
Évaluation du PPF	Programme de subventions et contributions	Prévue	Mars 2010	S.O.
Frais de voyage et d'accueil	Vérification interne du Secrétariat du Conseil du Trésor	Terminée	Automne 2007	S.O.
6. Lien électronique au plan de vérification interne et d'évaluation : S.O.				

Tableau 8 : Politiques concernant les voyages

Pour obtenir d'autres renseignements sur les Politiques concernant les voyages du ministère, veuillez visiter le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>.

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (y compris les mandataires du parlement) et états financiers des fonds renouvelables

Déclaration de responsabilité de la direction (non vérifié)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de Condition féminine Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de Condition féminine Canada. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport ministériel sur le rendement du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employées et d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Les états financiers de Condition féminine Canada n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

<p>Clare Beckton Coordonnatrice, Condition féminine Canada</p> <p>16 juillet 2008</p> <p>Date</p>	<p>Johanne Tremblay Agente financière supérieure</p> <p>16 juillet 2008</p> <p>Date</p>
--	--

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)
État des résultats (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2008		2007
	Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	Total
Charges			
<i>Paiements de transfert</i>			
Organismes provinciaux sans but lucratif	11 317 681	0	11 317 681
Organismes nationaux	3 919 645	0	3 919 645
	15 237 326	0	15 237 326
<i>Charges de fonctionnement</i>			
Salaires et avantages sociaux	5 823 352	1 723 375	7 546 727
Services professionnels et spéciaux	833 357	123 847	957 204
Installations	543 687	165 031	708 718
Déplacements et relocalisation	273 447	143 559	417 006
Communication	163 999	17 293	181 292
Réparations	130 079	13 984	144 063
Information	102 938	28 155	131 093
Services publics, fournitures, et approvisionnement	85 776	9 646	95 422
Amortissement	84 674	10 465	95 139
Équipement	62 814	2 980	65 794
Location d'équipement	32 410	4 227	36 637
Autres	2 632	461	3 093
	8 139 165	2 243 023	10 382 188
	23 376 491	2 243 023	25 619 514
Revenus			
Gain sur l'aliénation d'actifs	180	22	202
<i>Coût de fonctionnement net</i>	23 376 311	2 243 001	25 619 312

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)
État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars (en dollars)	2008	2007
Actifs		
<i>Actifs financiers</i>		
Débiteurs et avances (note 4)	98 279	108 102
<i>Actifs non financiers</i>		
Charges payées d'avance	499	0
Immobilisations corporelles (note 5)	479 493	99 031
	479 992	99 031
	578 271	207 133
Passifs et avoir du Canada		
<i>Passifs</i>		
Créditeurs et charges à payer	1 854 844	2 603 065
Indemnités de vacance et congés compensatoires (note 6)	498 363	333 046
Indemnités de départ (note 7)	1 548 977	1 438 018
	3 902 184	4 374 129
<i>Avoir du Canada</i>	(3 323 913)	(4 166 996)
	578 271	207 133

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir (non vérifié)

au 31 mars (en dollars)	2008	2007
<i>Avoir du Canada, début de l'exercice</i>	(4 166 996)	(2 539 810)
<i>Avoir du Canada, début de l'exercice</i>	(25 619 312)	(25 141 183)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	25 290 722	24 048 520
Revenus non disponibles pour dépenser	(202)	(93)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	8 540	(2 105 835)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	1 163 335	1 571 405
<i>Avoir du Canada, fin de l'exercice</i>	(3 323 913)	(4 166 996)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2008	2007
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	25 619 312	25 141 183
<i>Éléments n'affectant pas l'encaisse</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(95 139)	(89 974)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 163 335)	(1 571 405)
<i>Variations de l'état de la situation financière :</i>		
Diminution (augmentation) du passif	471 945	(1 508 700)
Augmentation des charges payées d'avance	499	0
Diminution des débiteurs et avances	(9 823)	(102 799)
	24 823 459	21 868 305
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	475 601	74 287
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(25 299 060)	(21 942 592)
<i>Encaisse nette utilisée</i>	479 493	0

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

I. MANDAT ET RÉSULTATS

En 1976 le gouvernement du Canada a créé et chargé Condition féminine Canada (CFC) du vaste mandat de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ». Le mandat de CFC est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et son engagement réitéré de mettre en œuvre le *Programme d'action de Beijing (Organisation des Nations Unies, 1995 et 2005)*. Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, comme il s'y est engagé, une société englobant et respectant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC s'efforce de promouvoir des politiques gouvernementales équitables et d'accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes. CFC fait la promotion de l'égalité et de la pleine participation des femmes et des filles au Canada.

Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. CFC est fermement engagé à consulter et à agir en partenariat avec les organismes non gouvernementaux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux.

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Activités de programme :

- Accroître les connaissances et la capacité des organismes quant à l'égalité entre les sexes : Vise à accroître les connaissances et les capacités d'un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants, de sorte que ces personnes soient mieux informées et plus en mesure de s'occuper de manière plus concrète des enjeux liés à l'égalité entre les sexes qui présentent un intérêt pour la société canadienne.
- Promouvoir des politiques gouvernementales équitables : Axé sur des efforts transversaux dans l'ensemble du gouvernement et avec d'autres ordres de gouvernement. Elle a pour objectif de mener à l'élaboration de politiques et de programmes publics tenant compte de l'expérience et de la réalité des femmes dans toute leur diversité.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

Le ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employées et employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

i Prestations de retraite : Les employées et employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii Indemnités de départ : Les employées et employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employées et employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employées et employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	3 ans
Autre équipement, y compris les meubles	5 ans

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)
Notes complémentaires aux états financiers (suite)

3. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :

(en dollars)	2008	2007
Coût de fonctionnement net	25 619 312	25 141 183
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 163 335)	(1 571 405)
Indemnités de départ	(110 959)	356 796
Amortissement des immobilisations corporelles	(95 139)	(89 974)
Renversements/Ajustements des dépenses de l'année précédente	20 489	57 434
Frais de Justice Canada	0	(12 893)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(145 535)	112 133
Revenu non disponible pour dépenser	202	93
Autres	(20 001)	(20 301)
	(1 514 278)	(1 168 117)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	475 601	74 287
Variation des avances comptables	1 256	1 167
Remise de dettes	708 332	0
Variation des charges payées d'avance	499	0
	1 185 688	75 454
<i>Crédits de l'exercice en cours utilisés</i>	25 290 722	24 048 520

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)**Notes complémentaires aux états financiers (suite)****(b) Crédits fournis et utilisés :**

(en dollars)	2008	2007
Dépenses de fonctionnement – Crédit 95 (Crédit 110 en 2007)	6 958 000	11 489 000
Crédit supplémentaire 95a (Crédit 110a en 2007)	478 726	384 591
Crédit supplémentaire 95b	1 829 170	0
Remise de dettes (l'alinéa 24.1(1) de la GFP) – Crédit 101a	708 332	0
Subventions et contributions – Crédit 100 (Crédit 115 en 2007)	11 950 000	11 750 000
Subventions et contributions - Vote 100a (Crédit 115a en 2007)	4 500 000	1
Crédit supplémentaire - Crédit 100b	1 700 000	0
Transfert du CT – Crédit 5	0	115 815
Transfert du CT – Crédit 15	62 000	119 000
Transfert du CT – Crédit 22	574 450	0
Transfert du CT – Crédit 23	343 904	0
	29 104 582	23 858 407
Crédits annulés – fonctionnement	4 759 187	1 128 210
	24 345 395	22 730 197
Contributions aux régimes des employés	945 327	1 318 323
Crédits de l'exercice en cours utilisés	25 290 722	24 048 520

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2008	2007
Encaisse nette fournie par le gouvernement	25 299 060	21 942 592
Revenu non disponible pour dépenser	202	93
Variation de la situation nette du Trésor		
Renversement des charges de Justice Canada	0	(12 893)
Renversement/ajustements des dépenses de l'année précédente	20 489	57 434
Variation des débiteurs et des avances	9 823	102 799
Variation des créditeurs et des charges à payer	(748 221)	1 977 628
Remise de dettes	708 332	0
Autres	1 038	(19 133)
	(8 540)	2 105 835
Crédits de l'exercice en cours utilisés	25 290 722	24 048 520

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

4. DÉBITEURS ET AVANCES

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

(en dollars)	2008	2007
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	84 383	83 657
Débiteurs de l'extérieur	10 073	21 878
Avances aux employés	3 823	2 567
Autres ^a	0	708 332
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	0	(708 332)
	98 279	108 102

^a CFC a l'approbation et l'autorité juridique de faire des paiements de contributions et de subventions. Comme l'autorisation de dépenser s'appliquait aux contributions lors du paiement de 0,7 million de dollars, un ajustement comptable est requis. À cet effet, une allocation pour créance douteuse de valeur équivalente a été créée.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût (en dollars)	Solde d'ouverture	Acqui- sitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	25 233	18 536	0	43 769
Matériel informatique	840 664	252 894	0	1 093 558
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	248 988	90 144	0	339 132
Autres équipements, y compris les meubles	263 638	114 027	0	377 665
	1 378 523	475 601	0	1 854 124

Amortissement cumulé (en dollars)	Solde d'ouverture	Amortisse- ment	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	23 403	1 900	0	25 303
Matériel informatique	771 782	48 390	0	820 172
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	221 198	8 438	0	229 636
Autres équipements, y compris les meubles	263 109	36 411	0	299 520
	1 279 492	95 139	0	1 374 631

Valeur comptable nette (en dollars)	2008	2007
Machines et matériel	18 466	1 830
Matériel informatique	273 386	68 882
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	109 496	27 790
Autres équipements, y compris les meubles	78 145	529
Valeur comptable nette	479 493	99 031

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 s'élève à 95 139 \$ (2007, 89 974 \$).

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

6. INDEMNITÉS DE VACANCE ET CONGÉS COMPENSATOIRES

(en dollars)	2008	2007
Provision pour indemnités de vacance	488 008	323 669
Provision pour congés compensatoires	10 355	9 377
	498 363	333 046

7. AVANTAGES SOCIAUX

(a) Prestations de retraite :

Les employées et employés du ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2007–2008 les charges s'élèvent à 689 143 \$ (971 604 \$ en 2006–2007), soit environ 2.1 fois (2.2 en 2006–2007) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ :

Le ministère verse des indemnités de départ aux employées et employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	1,438,018	1,794,814
Charge pour l'exercice	(669,184)	(1,059,175)
Prestations versées pendant l'exercice	780,143	702,379
	1,548,977	1,438,018

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, le ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal des ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

... suite

Tableau 9 : États financiers des ministères et des organismes (suite)**Notes complémentaires aux états financiers (suite)****(a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères :**

Au cours de l'exercice, le ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du ministère :

(en dollars)	2008	2007
Installations	708 718	993 181
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	426 511	563 472
Services juridiques	28 106	14 752
	1 163 335	1 571 405

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du ministère.

(b) Soldes des crédateurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

(en dollars)	2008	2007
Créditeurs – Autres ministères et organismes	133 378	19 015

Section IV – Autres points d'intérêt

En 2007–2008, la gestion des changements a été une priorité clé à CFC. Afin de gérer les changements stratégiques et opérationnels de façon efficace, l'organisme a pris des mesures pour rationaliser les processus existants, créer de nouveaux systèmes, renforcer les capacités du personnel et acquérir le savoir-faire nécessaire au moyen de mesures de dotation et de la formation. Pour l'exercice 2007–2008, les ressources affectées aux éléments intégrés des deux activités de programme étaient réparties comme suit, selon les estimations :

Activité de programme	% affecté
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	11 %
Accroître la connaissance et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	89 %

Modèle d'exécution du programme

Outre la création de deux composantes de financement, CFC a instauré une nouvelle procédure d'appel de propositions pour l'administration de son programme de financement. Ces changements ont nécessité, entre autres, l'élaboration et l'amélioration d'outils, une stratégie de diffusion plus proactive, un processus d'examen amélioré et normalisé et une utilisation accrue de la technologie de l'information. Le processus rationalisé et les outils améliorés ont permis d'étendre la portée du PPF et d'accroître l'efficacité de son administration.

Par son nouveau Fonds de partenariat pour les femmes, CFC effectue des investissements stratégiques dans les enjeux féminins. Ce fonds revêt une importance vitale, car :

- Il facilite la participation d'autres parties à la promotion de l'égalité pour les femmes en permettant des partenariats entre les secteurs public, privé et bénévole, ce qui résulte dans une prise en charge durable des solutions nécessaires pour relever les défis.
- Il permet à CFC de mettre à profit le financement, l'expertise et les réseaux de partenaires, ce qui diversifie et accroît le financement servant à promouvoir l'égalité pour les femmes et les filles au Canada.
- Il soutient des projets conjoints qui permettent à CFC de créer des partenariats à l'intérieur de la sphère fédérale et au delà, afin d'éliminer les obstacles systémiques qui nuisent à la pleine participation des femmes à la société canadienne.

Services internes

Ressources humaines

CFC a adopté des mesures de réaménagement des effectifs pour régler différents problèmes de ressources humaines. Il a recruté de nouveaux éléments et a formé le personnel en poste pour assurer la continuité des opérations et satisfaire aux nouvelles normes de service instaurées pendant la transition. Conformément à sa structure de gouvernance, CFC a aussi procédé à la dotation de postes clés au niveau de la direction et ailleurs dans l'organisation. Les effets des mesures de réaménagement des effectifs instaurées en 2006–2007 et en 2007–2008 continuent de se faire sentir en 2008–2009.

Technologie de l'information

Conformément à l'une de ses priorités internes, CFC a modernisé l'infrastructure de ses technologies de l'information, comme le prévoyait son projet de modernisation de l'architecture de réseau. Il a aussi entrepris la phase deux du projet, qui consiste à installer des serveurs VMW pour virtualiser l'infrastructure. Ceci assurera la continuité des opérations et réduira les dépenses d'entretien.

Communications

Les changements apportés en 2006–2007 et la période de transition subséquente de 2007–2008 ont suscité un intérêt considérable de la part du public et des médias. L'incidence de cet intérêt a été une pression accrue sur les services de communication de CFC, sous la forme d'une augmentation des demandes d'accès à l'information et d'une multiplication des interactions avec le public.

En 2007–2008, CFC a maintenu un contact régulier et continu avec le public, ses partenaires, ainsi qu'avec des intervenantes et intervenants clés, afin de fournir des renseignements exacts et à jour au sujet de ses activités. Cette communication a servi non seulement à informer le public, les médias, les parlementaires et d'autres intervenantes et intervenants, mais aussi à répondre aux demandes de renseignements concernant la situation de l'organisme et les changements l'ayant touché.

Leçons tirées: En 2007–2008, CFC a modifié tant son orientation stratégique que ses activités opérationnelles. Des leçons précieuses ont été tirées de la transformation, en particulier des changements liés à l'exécution du mandat; en effet, CFC a adopté à cet égard une approche plus stratégique et plus ciblée, qui produit des effets plus directs sur les femmes. Par exemple :

- L'organisme a concentré ses activités de soutien et de développement des capacités dans des domaines clés, comme les mécanismes de responsabilisation (dans les organismes centraux et des ministères fédéraux choisis), ce qui lui a permis de réaliser des progrès encourageants au chapitre de l'intégration de l'ACS à l'élaboration et à l'analyse des politiques et des programmes gouvernementaux.
- L'organisme a rationalisé le modèle d'exécution de son programme (notamment en créant deux composantes de financement distinctes et en mettant en place une procédure d'appel de propositions), ce qui lui a permis d'étendre la portée de ses efforts, d'avoir une incidence directe sur les femmes et de nouer des partenariats stratégiques, grâce auxquels la promotion de l'égalité entre les sexes peut bénéficier de l'apport d'un éventail plus large de Canadiennes et de Canadiens.

Au-delà de la transition...

Comme nous l'avons indiqué dans les sections précédentes, l'exercice visé par le présent rapport a fourni à CFC des occasions d'améliorer son rendement et d'obtenir des résultats concrets. Il a aussi été une période de défis, lesquels ont exigé des mesures stratégiques. CFC pense maintenant à l'après-transition et cherche à saisir les possibilités qui ont été créées par le renouvellement de son orientation. Aussi entend-il poursuivre ses efforts afin d'atteindre un niveau plus élevé d'excellence, mettant à profit les réussites et les leçons de 2007–2008.

Des initiatives stimulantes se profilent à l'horizon, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que CFC aborde l'exercice 2008–2009 et la suite. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- Dans le budget de 2008, le gouvernement a annoncé un « plan d'action visant à faire progresser l'égalité des femmes au Canada... ». Ce plan obligera CFC à élaborer une stratégie de mise en œuvre de nature à produire les résultats visés par le gouvernement au chapitre de l'égalité entre les sexes. Afin de donner suite au plan d'action fédéral pour les femmes, Condition féminine Canada a mis en œuvre une série de partenariats stratégiques ayant pour objectif de favoriser la sécurité et la prospérité économiques des femmes, de s'attaquer à la violence faite aux femmes et d'augmenter la participation des femmes et des filles à la société dans des rôles de chefs de file.
- CFC, de concert avec différents ministères fédéraux, a commencé à élaborer un cadre en vue de la définition d'indicateurs de l'égalité, lesquels serviront à suivre l'évolution de la condition féminine, à cerner les lacunes et à mesurer les progrès vers notre objectif d'une pleine participation des femmes à la société canadienne. Le cadre, auquel on devrait mettre la dernière main en 2008–2009, porte surtout sur la sécurité économique et la sécurité personnelle des femmes.

Rapports ministériels prévus par la Loi

- *Condition féminine Canada 2007–2008 : Rapport sur les plans et les priorités*
- *Condition féminine Canada 2006–2007 : Rapport ministériel sur le rendement*

On trouvera d'autres rapports et documents d'intérêt public sur le site Web de CFC, à l'adresse suivante : <http://www.cfc-swc.gc.ca>.

Renseignements

Pour toute question concernant l'information financière présentée dans le présent rapport, prière de vous adresser à :

Cindy Paquette

Services intégrés

Téléphone : 613-947-1453

Télécopieur : 613-947-6113

Courriel : Cindy.Paquette@swc-cfc.gc.ca

Pour toute autre question :

Ainalem Tebeje

Communications et planification stratégique

Téléphone : 613-995-1811

Télécopieur : 613-943-2386

Courriel : Ainalem.Tebeje@swc-cfc.gc.ca



Annexe A – Rétroaction sur le RMR 2007–2008

Merci de bien vouloir prendre quelques instants pour nous faire part de votre opinion sur notre Rapport ministériel sur le rendement (RMR). Vos commentaires et suggestions nous serviront à améliorer nos futurs rapports sur le rendement, de même que les rapports portant sur nos plans et priorités.

	Oui	Non
1. Est-ce la première fois que vous consultez le RMR de CFC?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Voyez-vous une amélioration comparativement à nos rapports antérieurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. En recommanderiez-vous la lecture à quelqu'un d'autre? Pourquoi?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<hr/>		
4. À quel titre avez-vous lu le présent RMR? (Prière de cocher une seule réponse)		
Députée ou député, sénatrice ou sénateur	<input type="checkbox"/>	Membre du public canadien <input type="checkbox"/>
Personnel de la Chambre des communes/du Sénat	<input type="checkbox"/>	Médias <input type="checkbox"/>
Fonctionnaire au niveau fédéral, provincial ou territorial	<input type="checkbox"/>	Secteur privé <input type="checkbox"/>
ONG canadien	<input type="checkbox"/>	Organisation internationale <input type="checkbox"/>
Autre :		Organisation ou gouvernement étranger <input type="checkbox"/>
<hr/>		
5. Dans quel but avez-vous lu le présent RMR?		
Pour un comité parlementaire		<input type="checkbox"/>
Mieux connaître CFC		<input type="checkbox"/>
Savoir quels résultats CFC a produits au cours de l'exercice		<input type="checkbox"/>
Comprendre comment CFC a utilisé les ressources lui ayant été allouées		<input type="checkbox"/>
Avoir une meilleure idée des réalisations et défis de CFC		<input type="checkbox"/>

	Insatisfaisant	Satisfaisant	Sans opinion
Veuillez indiquer votre niveau de satisfaction par rapport aux éléments suivants :			
Utilité du contenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lisibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Concision	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité d'extraction de renseignements précis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Améliorations suggérées :			
<hr/>			
<hr/>			
<hr/>			

Prière de transmettre par télécopieur à : Ainalem Tebeje (613-943-2386)

